

DATABOOK
2024

MICROPLASTIQUES

EN COSMÉTIQUE

Les éditions de L'Observatoire des Cosmétiques

LA MISE EN ACCUSATION	p. 4
Polyéthylène, la petite bille... qui a coincé les microplastiques	p. 5
Une appli antiplastique dans les cosmétiques	p. 9
Microbilles de polyéthylène : pas de risque pour la santé (BfR)	p. 11
ECHA: "Les microplastiques susceptibles de s'accumuler dans la terre et les eaux douces"	p. 12
Les microplastiques sont-ils dangereux pour la santé humaine ?	p. 13
Microplastiques : le Parlement européen agit... et le fait savoir	p. 14
Un point du BfR sur les microplastiques	p. 16
Polémique autour des microplastiques en cosmétique	p. 18
L'altération du microbiote intestinal par les microplastiques	p. 20
L'association filtres UV-microplastiques rend les métaux lourds plus toxiques	p. 21
LE CHEMIN VERS L'ÉVICTION	p. 23
Gommage : les alternatives au polyéthylène	p. 24
Une alternative biodégradable pour remplacer les microplastiques dans les cosmétiques	p. 27
Microbilles, épaississants : JRS présente 2 alternatives naturelles	p. 28
À la recherche de polymères non-microplastiques	p. 29
Plastique dans les océans : quelles solutions ?	p. 33
Terminus : un projet européen qui répond à un enjeu environnemental mondial	p. 35
Vers des emballages plastiques plus respectueux de l'environnement	p. 37
Beauté durable : Unilever se met au vert	p. 39
Moins de plastique dans les packagings : la nouvelle résolution de Dove ...	p. 41
L'Oréal ose le tube en carton pour ses cosmétiques	p. 42
L'Oréal lance un flacon plastique d'un nouveau genre	p. 43
Le premier flacon cosmétique en plastique issu du recyclage enzymatique	p. 44
Le Plastic Act de la FEBEA : un plan d'actions pour des emballages cosmétiques durables	p. 45
LESS, un guide de CITEO pour réduire les emballages	p. 48
Un accord international pour lutter contre la pollution plastique... soutenu par l'industrie cosmétique	p. 50
Le concept d'emballage circulaire de produits cosmétiques Design4Circularity	p. 52
Révision de la Directive sur le traitement des eaux urbaines : la Commission européenne veut faire payer le secteur cosmétique	p. 53
LE TEMPS DE L'INTERDICTION	p. 55
Les Nations Unies pour l'interdiction des microplastiques dans les cosmétiques	p. 56
Microplastiques : Cosmetics Europe appelle à ne plus les utiliser	p. 58
Microbilles : le début de la fin	p. 59
Parution du décret précisant l'interdiction des microbilles en France	p. 62
Bientôt un marquage obligatoire pour les lingettes	p. 63
.....	p. 66

Microplastiques : l'ECHA prépare des mesures de restrictions d'utilisation	
Microplastiques, Formaldehyde, D4, D5 et D6 : les propositions de restrictions de l'ECHA	... p. 68
Quelles restrictions à prévoir pour les microplastiques ? p. 70
L'Assemblée Nationale vote l'interdiction des microplastiques dans les cosmétiques	... p. 77
Quelle interdiction des microplastiques pour la Chine ? p. 79
ECHA : avis favorable du CER à la restriction des microplastiques p. 81
Consultation de l'ECHA sur la restriction des microplastiques p. 83
Microplastiques : l'ECHA défend sa position et affirme travailler à la restriction la plus importante au monde	... p. 84
La loi AGECE et ses impacts sur les produits cosmétiques p. 86
Le CASE de l'ECHA valide une large interdiction des microplastiques p. 91
Marquage des lingettes : les nouvelles règles européennes p. 93
Marquage des produits contenant du plastique : les précisions de la Commission	... p. 96
Les emballages plastiques à l'heure des 3R p. 98
La "Stratégie 3R" française adoptée p. 102
Consultation publique sur la révision du Règlement REACH p. 103
La Commission européenne publie sa proposition de restriction des microplastiques	... p. 110
Un collectif de marques cosmétiques appelle à une interdiction plus rapide des microplastiques	... p. 112
Restriction des microplastiques : le Règlement est publié p. 114
Un guide d'application de la restriction des microplastiques p. 136

Ils font partie de la longue liste des ingrédients cosmétiques controversés... De très nombreux microplastiques sont menacés d'être interdits, ou fortement limités, dans les produits cosmétiques. Et ce n'est pas le risque qu'ils représenteraient pour la santé (tel qu'il est compris dans le Règlement Cosmétiques 1223/2009) qui les met en danger, mais leur potentiel nocif pour l'environnement (notamment dans le cadre du Règlement REACH) quand ils sont rejetés dans le circuit des eaux usées, et au final, dans les milieux aquatiques naturels. Lesquels sont concernés ? Dans quels délais ? Des premières alertes aux stratégies d'éviction jusqu'aux évolutions réglementaires vers les restrictions, CosmeticOBS réunit dans ce databook tous ses articles pour comprendre et gérer la vague antiplastique, qui déferle sur les formules comme sur les packagings cosmétiques.



La mise en accusation



POLYÉTHYLÈNE, LA PETITE BILLE... QUI A COINCÉ LES MICROPLASTIQUES

C'est un ingrédient cosmétique qui a été longtemps très présent dans nombre de formulations, plébiscité pour sa douceur sur la peau et son coût modique autant que pour ses propriétés exfoliantes et filmogènes. Mais sa plastique intéressante a cédé le pas à son plastique polluant, surtout pour les milieux marins, entraînant avec lui tous les microplastiques. Qui ont de plus en plus mauvaise presse, et sont maintenant également rattrapés également par la réglementation.

Le polyéthylène est une résine thermoplastique très répandue partout dans le monde, un des polymères de synthèse les plus simples et les moins chers.

Issu de la pétrochimie, il est doté d'une grande stabilité, qui lui confère résistance aux agents chimiques et aux chocs.

Il existe différents types de polyéthylène (dont les homopolymères LDPE et HDPE) et des copolymères (les plastomères LLDPE, par exemple).

Le HDPE est principalement utilisé pour les produits rigides (flacons de détergents ou de cosmétiques, bouteilles, récipients alimentaires, jerricans, réservoirs de carburant d'automobiles, etc.), quand le LDPE se retrouve dans les produits souples (sacs plastiques, films, sachets, récipients souples, etc.).

Le polyéthylène est également un additif alimentaire (E914).

Le polyéthylène, ingrédient cosmétique

Le polyéthylène est répertorié par la nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques sous le numéro CAS 9002-88-4, avec trois fonctions principales : exfoliant, filmogène et agent de contrôle de la viscosité.

Il est intégré aux produits sous forme de microbilles, dont la taille est comprise entre 0,1 et 1 millimètre et qui présentent de nombreux avantages pour les formulateurs : facilement disponibles, économiques, blanches et sans odeur, elles sont totalement inertes et n'interfèrent pas avec les autres ingrédients cosmétiques.

Doux pour la peau

Le polyéthylène trouve ainsi de nombreuses applications, et on l'a longtemps retrouvé dans des milliers de produits de quasiment toutes les catégories de cosmétiques, allant des nettoyeurs (savons, gels visage et corps, dentifrices...) aux produits de soin de la peau (crèmes visage, contours des yeux, sticks pour les lèvres...) en passant par le maquillage (rouges à lèvres, fonds de teint, mascaras...).

Il était également présent dans très nombreux exfoliants et gommages pour le corps et le visage. Ses microbilles, réputées parfaitement sphériques et dénuées de micro-arêtes potentiellement agressives pour la peau (comme peuvent en présenter les poudres exfoliantes d'origine végétale issues de noyaux ou de coques de fruits) ont longtemps été décrites comme plus douces et plus respectueuses de la peau.

Sûr pour la santé humaine

Son utilisation s'est d'autant plus répandue que le polyéthylène a été évalué sûr d'emploi. Une **étude publiée en 2014 par le BfR** (Institut fédéral allemand d'évaluation des risques) a conclu à sa totale innocuité pour la santé humaine, même en cas d'absorption par voie cutanée ou d'ingestion non intentionnelle des microbilles de plastique de polyéthylène contenues dans les cosmétiques.

© CosmeticOBS-L'Observatoire des Cosmétiques, 2023
8 rue Bernard Iské
92350 Le Plessis-Robinson – France

125,54 €
ISBN : 979-10-92544-62-6



info@cosmeticobs.com
cosmeticobs.com